

**Assemblée générale**

Cinquante-neuvième session

Documents officiels

110^e séance plénièreMardi 28 juin 2005, à 17 heures
New York

Président : M. Ping (Gabon)

La séance est ouverte à 17 h 40.

Point 84 de l'ordre du jour (suite)

**Mise en œuvre et suivi des textes issus de la
Conférence internationale sur le financement
du développement : dialogue de haut niveau
de l'Assemblée générale sur le financement
du développement**

**Rapports du Secrétaire général (A/59/800
et A/59/822)**

**Notes du Secrétaire général (A/59/826
et A/59/850)**

**Résumé établi par le Président du Conseil
économique et social (A/59/823)**

Note du Secrétariat (A/59/855)

Document de séance (A/59/CRP.6)

Le Président : Qu'il me soit permis, tout d'abord, d'exprimer ma satisfaction face au déroulement remarquable de ce Dialogue de haut niveau sur le financement du développement, second du genre. Nous avons pu vérifier depuis hier qu'il existe un élan très positif pour progresser significativement dans les diverses questions liées au financement du développement. En plus d'une participation très active des principaux partenaires du Consensus de Monterrey, nous avons pu observer, au cours des sessions plénières et des tables rondes,

l'émergence de plusieurs projets qui pourraient permettre des avancées décisives dans la réalisation des engagements souscrits dans le Consensus du Monterrey. Nous sommes tous d'accord pour souligner que, si l'on veut atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement d'ici 2015, nous devons tenir les engagements contenus dans le Consensus de Monterrey rapidement et entièrement. Il nous faut donc continuer à aller de l'avant.

Cette réunion revêt une importance particulière, car elle s'inscrit dans le cadre de l'élaboration d'un ordre du jour global en matière de développement aux Nations Unies, en partenariat avec les institutions de Bretton Woods et l'Organisation mondiale du commerce. Les efforts fournis au cours de cette réunion constitueront un apport substantiel dans la perspective de la Réunion plénière de haut niveau de septembre 2005. Comme je l'ai déjà annoncé, je présenterai ultérieurement une synthèse des discussions. Pour l'heure, je voudrais simplement dresser une liste de 11 points particulièrement importants issus des échanges fructueux que nous avons eus tout au long de ces deux jours.

Premièrement, un sentiment général d'urgence se dégage. Un grand nombre de ministres et de participants ont estimé qu'il est urgent de se donner les moyens d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement, voire de faire plus. L'Afrique, en particulier, est apparue au centre des préoccupations. Nombreux sont, d'ailleurs, ceux qui ont souligné le

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



rôle important du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) à cet égard, car c'est sur ce continent que les plus grands défis doivent être immédiatement relevés. Il y a urgence à respecter, voire à dépasser, les engagements en matière d'aide, d'accès au commerce international et de réduction de la dette.

Deuxièmement, il existe une conviction de la responsabilité partagée. Les responsabilités dans l'accomplissement des engagements du Consensus de Monterrey sont mutuelles. Nombreux sont ceux qui ont insisté, ces deux derniers jours, sur le devoir d'avancer ensemble dans un partenariat plus efficace et dynamique. J'y reviendrai en conclusion.

Troisièmement, on a souligné le rôle primordial des capacités nationales dans les pays en développement. Bien que les progrès accomplis ces dernières années par les pays en développement méritent d'être soulignés, ils devront être poursuivis pour l'ensemble des principes contenus dans le Consensus de Monterrey. Parmi ceux-ci, citons les investissements en capital humain ou en infrastructures, pour lesquels ont été évoqués des besoins massifs, notamment pour l'accès à l'eau potable. À cet égard, l'appropriation nationale des politiques de développement et les stratégies nationales ont été perçues comme très importantes.

Quatrièmement, l'importance du développement du secteur privé a été soulignée à de nombreuses reprises. Notamment, le développement du secteur privé peut être relié aux politiques de réduction de la pauvreté et encouragé dans le cadre de la réalisation la plus rapide possible des objectifs du Millénaire pour le développement.

Cinquièmement, on a insisté sur le rôle crucial joué par le commerce international. Il y a eu une grande convergence de vues sur le fait que le commerce était un facteur primordial pour la croissance, le développement et, finalement, la lutte contre la pauvreté. Dans cette optique, nous sommes tous d'accord pour dire que la réussite du programme de travail de Doha est absolument essentielle pour les pays en développement et nous devons tous encourager son succès en décembre prochain à Hong Kong.

Sixièmement, la nécessité d'augmenter l'aide publique au développement (APD) a été soulignée. Il est urgent d'augmenter l'APD si l'on veut atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. Les

progrès observés récemment, qui nous rapprochent des objectifs et des engagements en volume et en proportion des revenus, tels qu'indiqués dans le Consensus de Monterrey, méritent d'être soulignés. L'exemple donné, il y a quelques semaines, par l'Union européenne devrait encourager les pays qui n'ont pas encore atteint la cible de 0,7 % du revenu national brut ou n'ont pas fixé d'échéance pour y arriver d'ici 2015, à le faire au plus vite.

Nous pouvons aussi nous féliciter des progrès accomplis lors du forum de haut niveau organisé en mars 2005 à Paris sur l'efficacité de l'aide au développement et encourager l'adoption d'ici septembre d'objectifs précis en matière d'harmonisation et d'efficacité. Des mesures telles que le fonds de solidarité, au sein de l'ONU, ou le fonds du Qatar, qui illustrent parfaitement l'importance de la coopération Sud-Sud pour le développement, ont été saluées.

Septièmement, on a constaté des avancées rapides concernant les sources innovantes de financement. Il est remarquable qu'en l'espace d'une année, plusieurs projets soient arrivés à maturité pour être présentés dans l'enceinte de l'ONU. Je trouve encourageant de voir que certaines propositions détaillées ont été faites hier, notamment par le groupe pour l'Action contre la faim et la pauvreté.

Je me félicite qu'en plus du mécanisme de financement international – la Facilité de financement internationale – un projet précis ait aussi été présenté au plus haut niveau concernant une contribution de solidarité sur les billets d'avion. C'est là une proposition importante. J'invite les États Membres à l'examiner favorablement, d'autant que sa réalisation sur le plan technique semble ne plus poser de difficultés majeures.

Bien sûr, toutes ces propositions innovantes ne devraient être conçues que dans le but de fournir des ressources strictement additionnelles aux volumes et engagements d'aide actuels. Notons aussi que les travaux d'analyse des flux et de leur potentiel pour le développement de transferts de fonds des travailleurs étrangers – qui ne devraient pas être confondus avec les flux d'aide publique au développement – continuent de faire l'objet d'une attention particulière.

Le huitième point est l'importance pour le développement d'une démarche régionale. Celle-ci a été évoquée à plusieurs reprises comme un élément important du financement du développement.

Notamment, la mise en place de mécanismes financiers à l'échelle régionale pourrait permettre de diminuer la dépendance des pays en développement envers les sources extérieures de financement.

Neuvièmement, on a constaté des avancées significatives en matière de dette. Il faut se féliciter de la récente proposition du Groupe des Huit de supprimer l'encours de la dette des pays pauvres très endettés (PPTE) qui ont atteint le point de décision. Il a été toutefois souligné qu'il serait nécessaire d'envisager l'extension de cette mesure aux autres PPTE ainsi que de compenser les coûts subis par les institutions financières concernées, pour ne pas porter atteinte à leur intégrité financière et leur permettre de fournir des dons et des prêts concessionnels aux pays en développement.

Mais au-delà de cette mesure, il est apparu que certains pays non PPTE à revenus bas et intermédiaires auraient encore besoin de mesures nouvelles pour traiter leur dette. De plus, il a été souligné que la question de la soutenabilité de la dette devra continuer de faire l'objet d'une attention particulière car elle va bien au-delà des politiques de remise de dette.

Dixièmement, nous avons entendu, notamment de la part de la société civile et spécialement de la part de ceux qui analysent la complexité du système économique et financier international, l'importance d'inclure des actions dans ces domaines dans nos stratégies de développement. On souligne particulièrement l'importance d'augmenter la voix et la participation des pays en développement dans la prise de décisions sur la gouvernance économique mondiale et la nécessité de prendre des mesures pour prévenir des crises financières en adoptant par exemple des politiques anticycliques.

Onzièmement, le besoin impérieux de plus de cohérence et de synergie. Sur ce dernier point, il a été réaffirmé que les principes de Monterrey exigent d'améliorer la cohérence au plan international des Nations Unies, du Fonds monétaire international, de la Banque mondiale et de l'Organisation mondiale du commerce afin de mieux promouvoir et financer le

développement. Il a été également souligné que les principes de Monterrey exigent aussi de renforcer la cohérence entre les États dans leurs politiques commerciales d'aide et dans leurs décisions financières afin d'assurer une croissance plus forte, plus stable et plus soutenue.

Dans cette optique, le besoin d'un renforcement de la participation des pays en développement dans le processus de prise de décisions économiques internationales et d'établissement des normes a été appelé, de même que celui de réformer les Nations Unies et d'améliorer le travail et l'efficacité du Conseil économique et social, en particulier; l'ensemble de ces mesures doit avoir pour but de remettre le développement au cœur des décisions de la communauté internationale.

Avant de conclure, je voudrais rappeler que le Consensus de Monterrey demande que soit convoquée une conférence internationale de suivi pour faire le point sur l'application du Consensus et que les dispositions concernant cette conférence soient arrêtées en 2005 au plus tard. J'en appelle donc à tous pour que soit honorée cette demande.

Comme l'a dit hier le Secrétaire général à la 106^e séance et je le cite : « Jamais, peut-être, quelques semaines ont été aussi importantes pour les pauvres du monde que vont l'être celles qui viennent. » Pour avancer ensemble au cours des prochains mois, rappelons-nous donc du principe essentiel qui fait la force du Consensus de Monterrey : les États sont responsables non seulement vis-à-vis du peuple qu'ils servent mais aussi vis-à-vis les uns les autres. Il nous faut poursuivre ensemble nos efforts collectifs dans le cadre d'un partenariat dynamique pour le développement. Au vu de ces deux derniers jours, il semble bien que cela soit possible. Je vous engage à continuer dans cette voie prometteuse.

L'Assemblée générale a ainsi achevé son dialogue de haut niveau sur le financement du développement et la présente phase de son examen du point 84 de l'ordre du jour.

La séance est levée à 17 h 55.